

Rés
a
Mon
be



04082466



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **SOCIETE DE RENOVATION RURALE, en abrégé RENO-RURALE**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : rue de la Résistance, 2 à 4520 Wanze (Antheit)

N° d'entreprise : 0422 415 105

Objet de l'acte : **Assemblée Générale - augmentation et conversion du capital - mise à jour des statuts**

D'un acte reçu par nous, Renaud GREGOIRE, notaire associé de la société de notaires "Denis Grégoire & Renaud Grégoire, notaires associés", société civile à forme de SPRL, dont le siège est établi à Moha, rue de Bas-Oha, n°252 A, le 6 mai 2004, enregistré à Huy II, le 14 mai 2004, volume 175, folio 8, case 12, 2 rôles 0' renvoi, reçu 25 euros, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité "SOCIETE DE RENOVATION RURALE", en abrégé "RENO-RURALE", il résulte que

- L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des parts de la société.
- L'assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 7,98 euros soit 322 francs belges pour le porter de 750 000 francs belges à 750 322 francs belges sans création de parts sociales nouvelles par l'incorporation des réserves légales. Telles que ces réserves résultent du bilan de la société approuvé par l'assemblée des associés
- L'assemblée a décidé de convertir le capital de 750.322 francs belges en 18.600 euros représenté par trois cents parts sociales sans désignation de valeur nominale représentant chacune un/trois centième de l'avoir social
- L'assemblée a décidé de supprimer à l'alinéa deux de l'article 7 des statuts la mention de la résidence du gérant statutaire.
- Suite aux résolutions qui précèdent et à l'adoption du nouveau Code des sociétés, l'assemblée générale a mis à jour les statuts.

Pour extrait analytique conforme

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte et des statuts coordonnés.

Renaud GRÉGOIRE, notaire